



Municipalité de Chute-Saint-Philippe

560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) J0W 1A0

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 319-2023

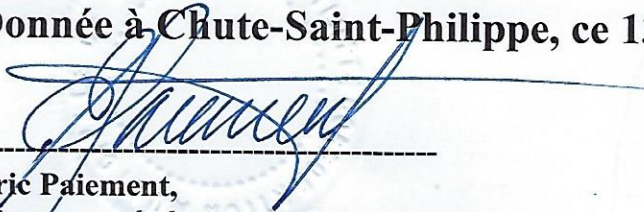
AVIS est donné que lors de la séance du conseil municipal de Chute-Saint-Philippe tenue le 12 septembre 2023, le règlement suivant a été adopté par la résolution 12478-2023 :

- *Règlement numéro 319-2022 relatif à la protection des incendies sur le territoire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, abrogeant et remplaçant le règlement 168.*

Ce règlement entre en vigueur, tel que stipulé par la loi, soit par la publication de cet avis public.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de Chute-Saint-Philippe situé au 560, chemin des Voyageurs, aux heures normales d'ouverture.

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 13 septembre 2023.



Éric Paiement,
Directeur général et greffier-trésorier